

**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022-071

SEANCE du 10 octobre 2022

Convoqué le 04 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix du mois d'octobre, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 08

Résultat du vote :

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mme ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, LAGIER Robert, MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre

Absents : Mmes BOU Suzanne, CHABRAND Gisèle, M. MEGARNI Stéphane

Pouvoirs : Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, Mme FORME Sonia à Mme ROUX Chantal, M. LAURENS Ludovic à M. BONNAFFOUX Sébastien, M. MEYSSIREL Cédric à M. LAGIER Robert

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**STATION EXPERIENTIELLE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONTRAT DE STATIONS  
2030 DE LA REGION SUD – PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

**Vu** le projet de station expérimentielle de la Commune des Orres, présenté dans la note de synthèse jointe à la présente délibération, et la présentation faite en séance,

**Vu** le besoin de financement identifié pour la réalisation de la première phase du projet – le Pôle Sports Innovation – et en particulier pour les aménagements et acquisitions d'équipements à installer dans ce bâtiment,

**Considérant** que ce projet s'inscrit pleinement dans les enjeux stratégiques du territoire de Serre-Ponçon, et dans une stratégie de développement touristique en parfait accord avec les objectifs stratégiques définis au contrat de stations 2030, notamment :

- La diversification estivale et hivernale de l'offre touristique ;
- L'élargissement de la période touristique sur les ailes de saisons et les 4 saisons ;
- L'amélioration du parcours client et le renouvellement des clientèles pour le développement d'une offre touristique d'excellence en montagne ;
- La continuité de la pratique du ski alpin et la modernisation de ses équipements ;
- La réhabilitation qualitative et énergétique de l'hébergement touristique communal et intercommunal.

Par ses effets attendus sur le développement local, en créant un équipement touristique et sportif emblématique, écologiquement vertueux et à dimension suprarégionale, modèle de la transition des stations de montagne vers une attractivité 4 saisons ;

**Considérant** que le montant total de ce projet s'élève à 2 050 500 € HT,

Vu le plan de financement ci-dessous :

FINANCEUR	Montant (€ HT)	%
Etat – Plan Avenir Montagnes Investissement	800 000 €	39 %
Région PACA – Contrat de stations 2030	800 000 €	39 %
Commune des Orres (autofinancement)	450 500 €	22 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 050 500 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la présentation du projet de la station expérimentale ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus de la dépense subventionnable ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Contrat de Stations 2030 auprès du Conseil Régional UD – Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Pierre VOLLAIRE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).